

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrats du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP et des troisièmes CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 18 mars 2026 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, et du troisième CAFEP-CAPLP, section design et métiers d'art option métiers d'art, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme BEATRICE MASSONNET
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

Examineurs spécialisés

M. Régis GALLERAND
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

M. PHILIPPE SUCH
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 juin 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

